

Plan d'activité Covid-19



Protocole sanitaire Restauration

Février 2021

*Présentation aux
membres du CHSCT le 4
février 2021*



Université
de Lille

1/ Références

Circulaire de la ministre de la Santé et des Solidarités du 21 janvier 2021 « Déclinaison de la stratégie Tester Alerter Protéger au sein des établissements d'enseignement supérieur »

Circulaire de la DGSIP du 22 janvier 2021 actualisant les consignes concernant la reprise progressive des enseignements dans les établissements d'enseignement supérieur à partir du 25 janvier 2021.

Décret no 2021-76 du 27 janvier 2021 modifiant les décrets no 2020-1262 du 16 octobre 2020 et no 2020-1310 du 29 octobre 2020

Décret no 2021-99 du 30 janvier 2021 modifiant les décrets no 2020-1262 du 16 octobre 2020 et no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Décret no 2021-105 du 2 février 2021 modifiant le décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

3/ Les mesures pour la restauration des étudiants

Pour les étudiants, des salles seront ouvertes et seront dédiées à la prise de repas le midi, et doivent respecter ce protocole :

- Une disposition fixe de la salle avec distance de 2m entre les places. L'étudiant sera seul sur la table et il doit être assis.
- Un nettoyage de la place après le passage de l'étudiant
- La présence de poubelles vidées régulièrement
- Si la salle est banalisée en journée uniquement pour faire salle de restauration, le nettoyage quotidien par le dispositif de nettoyage classique sera suffisant. Si la salle est remise dans le pool des salles d'enseignement après la pause méridienne, il faudra prévoir un nettoyage complet.
- L'étudiant devra se frictionner les mains au SHA en entrant et en sortant de la salle. Il devra remettre son masque sitôt le repas terminé et jeter ses déchets dans la poubelle avant de quitter la salle
- Dans chaque salle prévue à cet effet, il est demandé la présence d'un étudiant relai covid recruté pour ces missions (sous la responsabilité des référents Covid UFR avec possibilité de déléguer à une tierce personne) en accompagnement et soutien pour le respect des dispositions. Cette activité se fait l'initiative des composantes.

Pour Cité scientifique et Pont de Bois, des salles seront définies à cet usage et proposées aux composantes.

La proposition de dimensionnement est la suivante : 1 étudiant relai« covid » pour une salle inférieure à 20 places. Son rôle est :

- D'accompagner pour le respect des règles et le nettoyage de la place occupée
- D'assurer une ventilation des locaux par l'ouverture des fenêtres toutes les 15 minutes pendant 5 minutes



Un agent de sécurité sera présent au niveau de la salle ou à proximité dans le cas de plusieurs salles mises en œuvre dans un périmètre restreint. Il s'assurera de la discipline dans la salle. Il gèrera le flux des entrées / sorties

Pour une salle de taille supérieure, plusieurs étudiants pourraient être sollicités en complément de la présence d'un agent de sécurité.

En complément de ces dispositions, pour un groupe d'étudiants de moins de 20 étudiants qui occuperait pour leurs cours une même salle en fin de matinée et en début d'après-midi, ce groupe pourrait rester en place dans cette salle pour déjeuner. Les étudiants doivent alors garder leur place. La salle devra être ventilée après la prise du repas. Une distance de 2 m devra être respecté entre les étudiants. Les étudiants devront remettre leur masque sitôt la prise de repas terminée. Quand le groupe quitte la salle, un nettoyage complet doit avoir lieu.

Le respect de ces mesures doit passer par un engagement des étudiants à respecter les consignes sanitaires pendant ce temps de restauration. Une charte sera formalisée et affichée à cet effet. Ces modalités excluent toute possibilité de restauration dans les couloirs, ou sur les places assises dans les couloirs. Des salles de cours peuvent être en accès libre pour travailler, lire, consulter ses mails en portant obligatoirement le masque.

